

## Réglementation Le Code du Travail

Il n'existe pas de réglementation spécifique relative à la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Toutefois, il convient de rappeler que l'employeur a une obligation générale de sécurité. Celle-ci implique de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent notamment les actions de prévention des risques professionnels et s'appuient sur les 9 principes généraux de prévention.



## Que faut-il retenir ?

- ◇ Privilégier la manutention mécanique
- ◇ Limiter les charges en fonction du sexe et de l'âge
- ◇ Former le personnel au déplacement des charges (Gestes et Postures)
- ◇ Mettre à disposition du personnel des équipements de protection individuelle appropriés

### EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre médecin du travail ou le pôle technique de votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises

8 Rue des Arts et Métiers  
Zone Franche Dillon - BP 282  
97200 FORT-DE-FRANCE

05.96.50.51.71  
contact@sist-972.fr

Document élaboré par SIST 972

Edition d'octobre 2025

# TMS

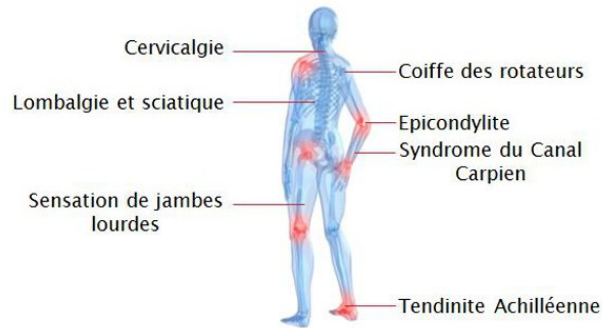
## Troubles Musculo Squelettiques



## Les appareils de levage pour réduire les TMS

## Les TMS : définition

Les TMS sont des atteintes de l'appareil locomoteur. Ils affectent les muscles, les tendons et les nerfs des membres supérieurs et inférieurs. Ils se manifestent non seulement par des gênes, des douleurs, mais aussi par de la raideur, une perte de force ou de sensibilité principalement au niveau du cou, des épaules, des coudes et des poignets.



## Facteurs de risque

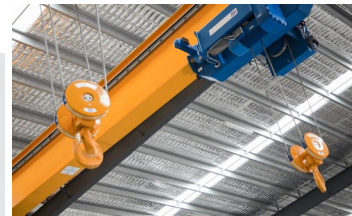
Les TMS sont d'origine multifactorielle. Les facteurs professionnels à l'origine des TMS sont biomécaniques, psychosociaux et liés aux ambiances physiques de travail. À ces facteurs, il convient d'ajouter certains facteurs individuels comme l'avancée en âge ou certains antécédents médicaux, qui peuvent aussi contribuer à la survenue de TMS.



L'utilisation des appareils et accessoires de levage comportent eux aussi des risques à l'atteinte de la santé et de la sécurité des utilisateurs : chute de la charge, détachement d'équipements de leur point d'ancrage, rupture de cordes, chaînes, écrasements, contact électriques directs/indirects, bruit, etc.

## Comment agir ?

La manutention mécanique (assistée) permet d'éviter les risques propres à la manutention manuelle. Elle fait appel à l'utilisation d'appareils de levage et de transport (accessoires de levage) : palans, poulies, transpalettes, chariots automoteurs à conducteur porté, crics, chandelle, etc.



## Les mesures de précaution

### Poids de la charge

Les charges maximales doivent être scrupuleusement respectées. Il convient également de ne pas rester dans le rayon d'action des engins de levage pour éviter le risque d'accident par une mauvaise manœuvre avec heurt du personnel de l'atelier avec la charge.

### Autorisation à la conduite

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

### Port d'équipement de protection individuelle (EPI) pour se protéger

- 1- des chutes d'objet à partir d'un niveau supérieur par le port de casque de protection
- 2- des risques de coupures, coincements, pincements : Type gants de protection contre les risques mécaniques
- 3- des chutes d'objets manutentionnés sur les pieds ou contre la perforation de la semelle par des objets pointus et coupants. Type : chaussures ou bottes de sécurité à usage professionnel